



Le cheval en France

La filière équine, riche de sa diversité mais encore très fragile

“ De l'enseignement aux courses hippiques en passant par la reproduction, l'élevage, le secteur tertiaire ou encore le tourisme équestre, le monde du cheval regroupe des activités extrêmement variées. Toutes cohabitent autour d'une seule et même passion : le cheval. Tour d'horizon d'une filière où plusieurs activités, agricoles et de loisir, se côtoient. ”

À u dernier pointage datant de 2020, la France compte 1 024 000 équidés dont plus de 100 000 en Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire. Deux tiers sont des chevaux de selle et des poneys. Troisième région de France en nombre de saillies réalisées par les étalons en 2020 (7 761), Auvergne-Rhône-Alpes en recense 929 en activité, majoritairement dans les départements du Cantal et de Haute-Loire, avec une prépondérance de races de chevaux de trait. La région est aussi la quatrième de France en termes de naissances (5 484 naissances immatriculées en 2020), et la première productrice de chevaux de trait. Elle est le berceau de trois races : le cheval des Vercors de Barraquand, le cheval d'Auvergne et l'âne du Bourbonnais. Elle représente plus de 90 % de la production nationale pour ces trois races.

Auvergne-Rhône-Alpes, leader du tourisme équestre
Impossible de parler de chevaux sans parler de centres équestres. « Nous sommes le seul syndicat représentatif des centres équestres français », indique Philippe Audigé, président du groupement hippique national (GHN) regroupant cinq-mille établissements équestres français. « Aux côtés de l'association vétérinaire équine française (Avef), France Galop, la Fédération française d'équitation (FFE), la Fédération nationale du cheval (FNC) et Le Trot, nous avons signé en 2016 une charte pour le bien-être équin. Il est important pour nous tous que les fondamentaux soient respectés et que les dirigeants y soient vigilants », souligne-t-il. Le GHN travaille depuis trois ans avec les entraîneurs de trot et de galop à l'élaboration d'une convention collective commune afin de faciliter les passerelles

professionnelles. Elle devrait aboutir d'ici début 2023. Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de tourisme équestre en France avec 9 963 cavaliers licenciés. Parmi les événements majeurs : le Grand régional de tourisme équestre, le Rallye Savoie Mont-Blanc, le Défi-nature, les Beaux dimanches, le Caval trophy et de nombreuses épreuves de techniques de randonnée équestre de compétition (Trec).

Profession agricole reconnue depuis 2005

La filière équine a pendant plusieurs années lutté pour obtenir le statut agricole. Ce n'est qu'en 2005, avec la loi du 23 février relative au développement des territoires ruraux, que les activités équestres ont pu être classées comme des activités agricoles, à l'exception des activités de spectacle. « Cette reconnaissance est arrivée très tard. Parmi tous les acteurs de la filière, les éleveurs de chevaux sont sous-représentés dans les instances professionnelles. Il n'y a, par exemple, aucun représentant de la chambre régionale d'agriculture au sein du conseil de la filière cheval Auvergne-Rhône-Alpes. D'où ce sentiment de se battre souvent pour des idées qui ne sont pas prioritaires pour une partie des acteurs de la filière », estime la drômoise Nathalie Gravier, co-présidente du comité de filière équine de la région (Cofil). Cette instance régionale créée notamment pour accompagner le premier plan Ambition Cheval en 2018 œuvre aujourd'hui aux côtés du conseil de la filière, souhaité en 1999 par le ministère de l'Agriculture pour regrouper toutes les activités équestres au sein d'une seule et même instance représentative. « L'activité élevage n'est pas vraiment défendue. Nous sommes pourtant à l'amont de la filière, confrontés à des probléma-

tiques qui peuvent avoir un impact sur les activités équestres de l'aval. Il y a aussi un manque de personnes qui s'investissent, ce qui n'arrange pas la situation », regrette l'élue régionale. Daniel Bignon, président du collège élevage au sein du conseil de filière et co-président du Cofil équin, ajoute : « Nous sommes confrontés à des problématiques spécifiques à l'élevage. Exemple : les mâles et les petites races sont plus difficiles à vendre, et nous avons besoin de trouver une vocation à ces animaux. Il est essentiel pour moi que le plan Ambition cheval, reconduit pour l'année 2022 par la Région [doté d'une enveloppe de 132 500 € destinée à l'élevage, ndr], puisse prévoir une action spécifique pour la création de pépinières pour préparer ces chevaux à la traction et au travail du sol », ajoute-t-il. Deux écoles en France ont déjà entrepris l'exercice : l'école nationale des ânes maraîchers



La France est le premier pays de trotteurs et le sixième pays producteur de pur-sang dans le monde.

à Villeneuve-sur-Lot (Lot), spécialisée en maraîchage, et l'école nationale du cheval vigneron à Saint-Savin (Gironde), spécialisée en viticulture. ■

Alison Pelotier

L'impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact fort sur l'économie de la filière équine, freinée par les mesures de restriction. Le premier confinement a provoqué l'arrêt brutal de l'activité économique, engendrant une chute du PIB de 8,3 %. L'élevage de chevaux de course a été particulièrement affecté. À l'inverse, l'élevage en races de chevaux de sport et de poneys mais aussi de petits chevaux de sport-loisir s'est démarqué avec une hausse de 1 063 juments mises à la reproduction en 2020. L'activité équestre a bien été diminuée pendant les confinements. Cela s'est traduit par une baisse de 50 % du nombre de rencontres, impactant directement les entrées (- 64 %) et les mises (- 1 866 744 €) dans les hippodromes. « Aujourd'hui, nous constatons une baisse du nombre de cavaliers en compétition. L'enseignement et le tourisme équestre, à l'inverse, ont bien repris et retrouvé leur niveau d'avant crise », précise Philippe Audigé, président du Groupement hippique national (GHN). Il constate un besoin de « plaisir », de « nature » et de « bien-être » de la part des inscrits. Un effet traduisant « peut-être le début d'une nouvelle attente sociétale vis-à-vis du cheval ». ■

A. P.

ALTERNATIVE / Technique d'autrefois, la traction animale est remise au goût du jour, tant sur les exploitations agricoles de la région que dans les villes. L'utilisation de l'attelage de chevaux ou d'ânes dans les travaux du quotidien apporte une solution nouvelle aux enjeux environnementaux.

Le retour de la traction animale

Créé en 2013, le réseau professionnel Auvergne-Rhône-Alpes de traction animale a vu le jour à la suite d'une demande de l'ancienne Région Rhône-Alpes de dresser un état des lieux des professionnels exerçant en traction animale. « L'association a pour mission de promouvoir la traction animale auprès des collectivités et des particuliers, de mettre en commun les savoir-faire de chacun pour améliorer les pratiques en partageant autour des techniques et outils disponibles, et d'œuvrer auprès des différentes institutions et administrations afin de faire reconnaître le réseau. C'est un vaste chantier qui n'en est qu'à ses balbutiements », explique Denis Beaumelle, co-président du réseau. Le réseau professionnel régional souhaite avant tout se défaire de l'image folklorique que représente la traction animale dans la tête des gens. « Il y a encore trois ou quatre ans, nous entendions certaines personnes dire que nous n'allions tout de même pas revenir au Moyen Âge. Aujourd'hui, nous ressentons moins ce regard passéiste, goguenard », se satis-

fait Denis Beaumelle. Le réseau s'attache donc à coller à la modernité et propose l'utilisation du cheval de trait comme une énergie renouvelable dans le cadre du réchauffement climatique. « C'est une solution et une proposition économiquement viable. D'autant plus que sans la traction animale, certaines des neuf races de chevaux de trait en France auraient aujourd'hui disparu », poursuit-il le co-président.

Une nouvelle solution pour l'agriculture

De nos jours, la traction animale a fait ses preuves dans différentes activités économiques liées à l'agriculture, comme le maraîchage ou encore le débardage. « L'utilisation du cheval de trait pour le travail dans les vignes est la plus en vogue. La traction animale a toute sa place dans le milieu agricole, même s'il est certain que nous ne reverrons pas revenir le cheval à la place du tracteur pour les labours ». À Saint-Gervais-sur-Roubion, dans la Drôme, Denis Arnaud utilise la traction animale sur son exploitation spécialisée en maraîchage et

en plantes aromatiques et médicinales depuis près de vingt ans. Auparavant à la tête d'un centre équestre, c'est tout naturellement qu'il s'est tourné vers l'utilisation des chevaux de trait pour le travail de ses parcelles, en se dotant de vieux outils récupérés dans les fermes du secteur. « Il faut être honnête : la traction animale est pertinente pour certains travaux comme l'entretien du sol mais pas du tout pour d'autres comme la préparation du sol notamment ». L'agriculteur encourage ceux qui souhaitent franchir le pas de la traction animale à accorder une attention particulière à la formation. « Il y a beaucoup d'échecs dus au manque de connaissances, et notamment dans le choix du cheval. Par exemple, des races ne s'adaptent pas au climat de certaines régions », explique-t-il. Titulaire du galop 7 et du diplôme de meneur en tourisme équestre, Denis Arnaud s'est aussi formé aux côtés d'anciens paysans. Et par la suite, il a lui-même accueilli des sessions de formations de l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural [Adear] au sein même de son ex-



À Saint-Gervais-sur-Roubion, Denis Arnaud prépare, avec sa jument, une petite surface destinée à accueillir une plantation de géranium rosat.

ploitation, pour transmettre son savoir.

Le cheval au cœur des villes

Depuis quelques années, les collectivités locales s'intéressent également aux chevaux de trait. « La traction animale est en train de percer dans les villes. Nous ressentons une réelle envie sociétale de revoir du vivant au cœur des centres urbains », indique Denis Beaumelle. Ainsi, certaines communes pratiquent la traction pour des tâches bien précises : arrosage, collecte des déchets, ramas-

sage scolaire, etc. « C'est une utilisation de plus en plus demandée, qui est possible grâce au développement d'inventions et de nouveaux matériels modernes et ergonomiques, adaptés aux chevaux et faciles d'utilisation », conclut Denis Beaumelle. La traction animale, bien que souvent rattachée aux pratiques d'antan, semble bien renaître de ses cendres et apporter une nouvelle réponse aux attentes sociétales. ■

Amandine Priotier

FILIÈRE ÉQUINE EN FRANCE

1 051 000 ÉQUIDÉS EN FRANCE

67% CHEVAUX DE SELLES ET PONEYS
18% CHEVAUX DE TRAIT ET ÂNES
15% CHEVAUX DE COURSE

30 017 ÉLEVEURS PROPRIÉTAIRES DE JUMENTS SAILLIES

66 000 EMPLOIS EN ACTIVITÉ PRINCIPALE DONT 42 % EN ÉQUITATION

22 300 ÉQUIDÉS EXPORTÉS

L'ÉQUITATION

3^e SPORT NATIONAL

9 440 ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES

617 524 LICENCIÉS EN ÉQUITATION

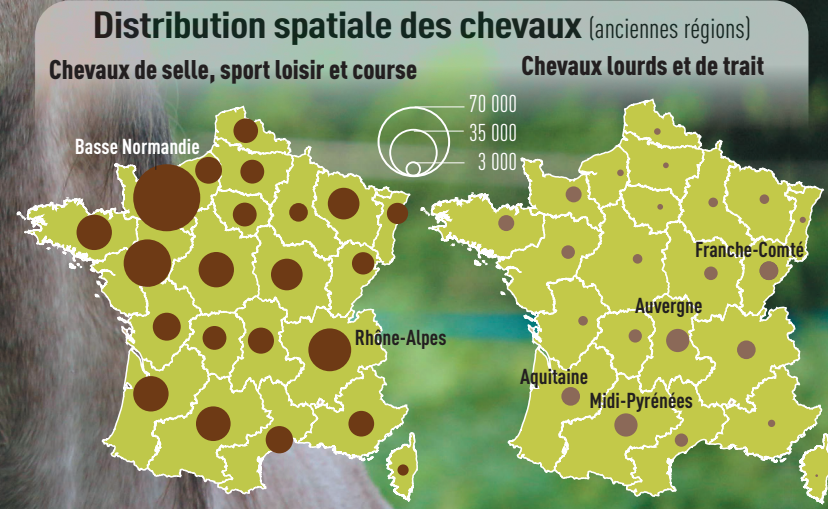
L'ÉQUITATION DE TRADITION FRANÇAISE EST INSCRITE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ DEPUIS 2011

LES COURSES

9 MILLIARDS DE PARIS

236 HIPPODROMES EN ACTIVITÉ

29 000 CHEVAUX À L'ENTRAÎNEMENT



SYNDICALISME / Reconnue au niveau national, la filière équine est fragilisée par la législation européenne. Retour sur les principaux sujets d'actualité avec Marianne Dutoit, présidente de la Fédération nationale du cheval (FNC) et du Copa-Cogeca section cheval.

« Aujourd'hui encore, la passion l'emporte sur l'économie »

Pourquoi la reconnaissance du statut agricole pour les activités équestres a-t-elle été si difficile à obtenir ?

Marianne Dutoit : « En France, nous avons réussi en 2005 à obtenir la reconnaissance du statut agricole de notre filière. Mais au niveau européen, c'est beaucoup plus compliqué : tous les États ne considèrent pas les activités équestres comme agricoles. En 2013, l'Union européenne a cessé de reconnaître les codes APE français correspondant à nos activités équestres, en dehors de l'élevage. Il a fallu démontrer que 90 % des professionnels qui bénéficiaient de la Pac avaient non seulement du foncier mais faisaient aussi de l'élevage. À cause de cette différence de définition, les jeunes agriculteurs en équins ne peuvent pas prétendre au cofinancement de l'Europe pour la DJA. »

Dans le nouveau PSN, les projets de la filière équine relèveront des fiches intervention « Off farm ». Quelles réponses avez-vous obtenu ?

M.D. : « La découverte de cette information nous a tous surpris. Nous nous sommes très vite mobilisés auprès du ministère de l'Agriculture et de nos élus régionaux. Pour le premier pilier de la Pac, nous avons obtenu qu'en présence d'un droit au paiement de base, il n'y avait aucun changement par rapport à la Pac en cours. Désormais, les dossiers sont dans les mains des Régions, les autorités de gestion pour le deuxième pilier de la Pac. Nous avons demandé le maintien de l'éligibilité

des projets de la filière équine au dispositif 73.01 « On farm » et que soient prévues des lignes budgétaires suffisantes sur le dispositif 78.03 « Off farm » pour les activités n'étant pas considérées au niveau européen comme agricoles. Chaque Région sera libre de mettre les moyens voulus. »

Où en êtes-vous dans votre demande d'obtenir une TVA équine à taux réduit ?

M.D. : « Cela fait dix ans que l'on se bat. L'élevage de chevaux et les activités équestres pourraient en bénéficier sous réserve d'un accord à Bruxelles et d'une transposition en droit français d'ici la fin de l'année. Dès que la directive européenne sera adoptée, la France se mettra en marche pour trouver le taux le plus adapté. Jusque-là, notre combat sur la TVA n'a pas engendré de vrais changements mais nous avons tout de même réussi à obtenir la mise en place du fonds équitation et un taux réduit à 5,5 % pour nos installations sportives. À ce jour, la vente de chevaux est à 20 %, sauf les reproducteurs qui sont taxés à 10 %, quand l'enseignement est à 20 % et l'alimentation à 10 %. »



Marianne Dutoit, présidente de la FNC et du Copa-Cogeca section cheval.

Manque de salariés, renouvellement des générations, engagement syndical... ces sujets concernent-ils aussi votre filière ?

M.D. : « Ce qui est valable pour le monde agricole l'est pour le monde du cheval. Environ 50 % de nos agriculteurs ont plus de 50 ans et nous commençons à nous inquiéter pour la reprise de nos activités. Le problème de notre filière, c'est qu'elle n'est pas complètement intégrée au monde agricole, qu'il n'y a pas assez de personnes pour la défendre. Le renouvellement des générations ne se fait pas de manière durable car aujourd'hui encore, la passion l'emporte sur l'économie. Il y a aussi beaucoup d'amateurs dans la filière qui ne sont pas soumis à la TVA. On se retrouve sur le même marché, confrontés à une concurrence déloyale. En parallèle, nos charges augmentent et nous avons de plus en plus de mal à trouver des salariés. » ■

Propos recueillis par Alison Pelotier

DECOUVERTE /

Le Parc du cheval, un haut lieu pour la filière équine



Le Parc du cheval, c'est 40 ha dédiés aux activités équestres.

Trois carrières, deux manèges, un spring garden*, plus de cent box en dur répartis en trois écuries, des salles de restauration, de détente et de réunion et un centre d'entraînement de chevaux de course... bienvenue au Parc du cheval de Chazey-sur-Ain, véritable « Clairefontaine » de l'équitation. Depuis 2008, il s'inscrit comme un lieu incontournable de la filière équine. Chaque année, une trentaine de compétitions sportives sont organisées sur le site dont des événements de portée nationale. Un site dédié à tous puisqu'il est aussi possible de s'y entraîner et de s'y former. Le parc peut notamment compter sur l'Association de formation et d'action sociale des écuries de course (Afasce), l'école de formation de jockey composée d'un internat de trente places. On retrouve aussi un centre d'entraînement dédié aux galopeurs avec trois-cents box, trois couloirs d'obstacles de 1 200 m ou encore une piste droite en sable de 1 700 m. Le site est également un lieu de transit pour les équidés. Il constitue en effet l'un des deux sites en France retenus pour héberger les équipages en provenance d'Espagne qui transitent vers l'est de l'Hexagone ou de l'Europe. De plus, le parc accueille sur son site de nombreuses institutions équestres, dont le Comité régional d'équitation Auvergne-Rhône-Alpes, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) et la Société hippique française (SHF).

« Diversifier les activités du parc »

Fondé en 2008, le Parc du cheval est une association et ne bénéficie pas du financement de collectivités territoriales. « Nous sommes autonomes dans notre fonctionnement financier, c'est donc à nous de trouver des revenus qui nous permettent d'entretenir le parc », explique Yves Tourville, président du Parc du cheval depuis 2018. Une tâche devenue compliquée après la crise du Covid, la location de box étant la principale source de revenus du parc. S'ajoutent à cela les dépenses liées à l'entretien. « Les équipements équestres ont une vie d'environ dix ans et les changer représente un coût important », confie Yves Tourville, qui avance une solution qui pourrait par la même occasion mettre son parc à l'honneur : « Pour obtenir des revenus supplémentaires, nous avons décidé de diversifier nos activités en louant le parc pour des manifestations non-équestres ». Selon lui, le parc possède en effet tous les atouts pour organiser de grands événements. « Nous bénéficions d'un positionnement géographique intéressant, de grandes surfaces extérieures et d'internats mais aussi de grands parkings. » ■

Baptiste Vlj